

Le présent document fournit des informations clés sur ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Ces informations sont exigées par la loi pour aider les investisseurs à comprendre la nature et les risques d'un investissement dans ce Fonds. Il est conseillé aux investisseurs de le lire afin de pouvoir prendre une décision éclairée sur leur investissement.

SSP – CLIMATE TRANSITION EUROPEAN EQUITY FUND (AFER Climat) EUR)

Code ISIN : LU2216001268 – Cette catégorie d'actions est proposée aux investisseurs individuels souscrivant une police d'assurance AFER par l'intermédiaire de sociétés affiliées à Abeille

Un Compartiment de la SICAV à compartiments multiples SINGLE SELECT PLATFORM
La Société de gestion de la SICAV est OFI LUX

Le Compartiment est géré par ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

Objectif et stratégie d'investissement

Ce Compartiment a pour objectif d'augmenter la valeur de l'investissement de l'actionnaire sur le long terme (5 ans ou plus), en investissant dans des actions de sociétés considérées comme répondant efficacement au changement climatique. Plus précisément, le Compartiment investit dans des actions et des titres liés à des actions de sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités en Europe.

Le Compartiment investit principalement dans des actions de sociétés européennes répondant au changement climatique qui satisfont aux critères d'éligibilité du Gestionnaire d'investissement décrits ci-dessous, et exclut les sociétés de combustibles fossiles. Le Compartiment comporte deux volets d'investissement :

- un volet Solutions, allouant du capital aux actions de sociétés dont les biens et services fournissent une solution pour atténuer le changement climatique et s'y adapter ;
- un volet Transition, allouant du capital aux actions de sociétés qui alignent positivement leurs modèles économiques pour être résilientes dans le contexte du réchauffement climatique et d'une économie à faibles émissions de carbone, et les orientent en ce sens.

Les titres liés à des actions peuvent comprendre entre autres des ADR, des GDR, des options sur actions, des warrants négociés en bourse et des titres convertibles et des certificats de participation. Le Compartiment n'achète pas de warrants sur actions, mais peut en détenir s'il en reçoit en lien avec ses actions en portefeuille.

Le Compartiment est géré activement et en référence à l'indice MSCI Europe Net TR (ticker : [M7EU Index]) à des fins de comparaison de la performance uniquement, cependant l'indice de référence ne concorde pas avec toutes les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Le Compartiment ne fonde pas son processus d'investissement sur l'Indice, il ne possède pas toutes les composantes de celui-ci et peut également détenir des actions qui n'en font pas partie. L'écart de suivi annuel moyen du Compartiment devrait être compris entre 2 % et 6 % par rapport à l'Indice. Dans certaines conditions, le Compartiment peut se trouver en dehors de cette fourchette.

Les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et du risque de durabilité sont donc intégrés au processus d'investissement et constituent un déterminant clé dans la sélection des sociétés. Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Le Gestionnaire d'investissement prendra en compte les impacts négatifs d'un investissement dans la mesure où ils sont financièrement importants.

De plus amples informations sur la manière dont le Gestionnaire d'investissement intègre l'ESG dans son approche d'investissement, son modèle ESG propriétaire et la manière dont il s'engage auprès des sociétés sont disponibles sur le site Internet <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille. Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme standardisés, des options, des contrats de change à

terme et des options de change. Leur utilisation fera soit partie de l'investissement de base, leur sélection étant alors subordonnée à l'ensemble des critères d'éligibilité, soit des autres participations du Compartiment, qui ne sont pas soumises à ces critères.

Le Compartiment ne conclura pas (i) de contrats de mise ou de prise en pension, (ii) de prêts et d'emprunts de titres ou de matières premières, (iii) d'opérations d'achat-revente ou de vente-rachat, (iv) d'opérations de prêt sur marge et (v) de swaps de rendement total.

Le Compartiment peut détenir à titre accessoire des actifs liquides (c'est-à-dire des dépôts bancaires à vue, tels que des liquidités détenues sur des comptes courants dans une banque accessible à tout moment) représentant jusqu'à 20 % de ses actifs nets à des fins de trésorerie. À titre temporaire et si cela est justifié par des conditions de marché exceptionnellement défavorables, le Compartiment peut, dans le cadre de mesures visant à atténuer les risques liés à ces conditions de marché exceptionnelles dans l'intérêt des actionnaires, détenir des actifs liquides accessoires constituant jusqu'à 40 % de son actif net.

Le Compartiment sera géré sans contrainte et détiendra généralement un portefeuille concentré d'actions sélectionnées sans référence à la pondération ou à la taille de l'indice.

Ce Compartiment utilise l'approche par les engagements pour surveiller et mesurer l'exposition globale.

Le Compartiment sera libellé en euros.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'Article 8 du SFDR.

Pouvoir discrétionnaire de la Direction

Le Gestionnaire délégué a le pouvoir discrétionnaire d'acheter et de vendre des investissements pour le compte du Compartiment dans les limites de l'objectif et de la politique d'investissement.

Achat, rachat et conversion

Vous pouvez acheter, vendre et convertir cette Catégorie d'actions auprès de l'Agent de registre et de transfert ou du Distributeur principal sur une base journalière (chaque jour de transaction, c'est-à-dire lors duquel les banques au Luxembourg sont ouvertes pour la conduite de leurs opérations bancaires).

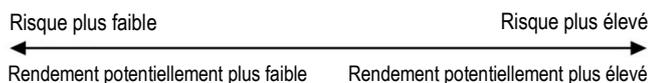
Affectation du résultat

Les revenus provenant du Compartiment sont distribués.

Recommandation

Le Compartiment convient aux investisseurs qui en comprennent les risques et prévoient de conserver cet investissement pendant au moins cinq (5) ans. Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui souhaitent (i) acquérir une exposition au portefeuille d'actions européen, tout en soutenant la transition vers un modèle économique à faibles émissions de carbone, et/ou faire croître leur investissement.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette Catégorie d'actions est classée dans la catégorie 6, car le Compartiment investit dans des actions de sociétés européennes qui répondent au changement climatique, en raison de la volatilité des marchés d'actions.

Par ailleurs, le Compartiment est exposé aux risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés, principalement des contrats à terme standardisés, des options, des contrats de change à terme et des options de change.

En outre, la valeur de votre investissement peut fluctuer à la baisse et à la hausse et vous pouvez ne pas récupérer l'intégralité du montant initialement investi.

Les données historiques utilisées pour calculer la catégorie de risque et de bénéfice ne peuvent pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur.

Il n'est pas garanti que la catégorie de risque et de rendement susmentionnée reste identique, celle-ci étant susceptible d'évoluer au fil du temps.

La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Aucune garantie ou protection de capital n'est fournie.

Vous trouverez de plus amples informations concernant le profil de risque et de rendement dans le prospectus de la SICAV disponible auprès d'OFI LUX ou sur le site Internet du Distributeur principal, www.ofilux.lu.

Frais pour cette Catégorie d'actions

Les frais dont s'acquittent les investisseurs sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de l'investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 4,00 %

Frais de sortie sans objet

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être déduit de votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le produit de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais débités au titre de cette Catégorie d'actions sur une année

Frais courants 1,40 %

Frais débités au titre cette Catégorie d'actions dans certaines conditions

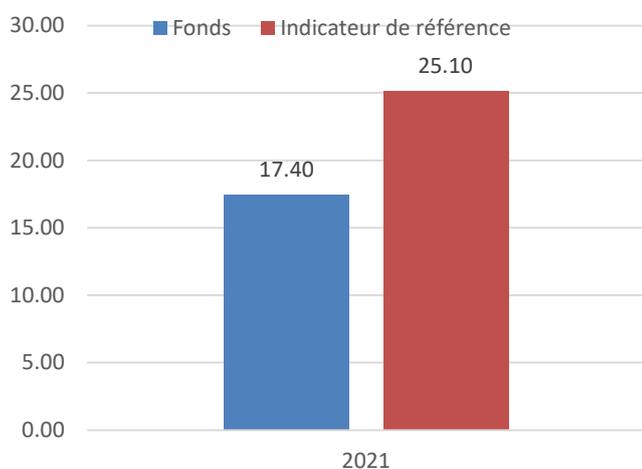
Commission de surperformance sans objet

Les frais d'entrée et de sortie payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir des informations sur les frais auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur.

Le montant **des frais courants** se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Le montant des frais courants n'inclut pas les commissions de surperformance et les frais de transaction de portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts dans un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples informations concernant les frais, vous pouvez vous reporter au chapitre 15 du prospectus de la SICAV, disponible sur le site Internet www.ofilux.lu.

Performances passées



Indice de référence : MSCI Europe Net TR

Les frais d'entrée potentiels ne sont pas inclus dans le calcul de la performance.

Les frais courants et les commissions de surperformance sont inclus dans le calcul de la performance.

Cette catégorie d'actions du Compartiment a été lancée le 22 juillet 2019.

Devise utilisée pour le calcul : EUR

Avertissement : les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations pratiques

Banque dépositaire (Agent de registre et de transfert) : **JP MORGAN SE, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG**

Réservé aux investisseurs individuels souscrivant une police d'assurance AFER par l'intermédiaire de sociétés affiliées à Abeille

Pour de plus amples informations sur le Compartiment, veuillez consulter notre site Internet, www.ofilux.lu, où vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du Prospectus (disponible en anglais) et du rapport annuel (disponible en anglais). Notre site Web fournit également d'autres informations non contenues dans ce document, telles que le prix des actions.

Le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales de Luxembourg. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter votre conseiller fiscal.

En tant que filiale à 100 % d'OFI Asset Management, la Société de gestion applique la politique de rémunération du Groupe OFI. Cette politique établit un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et repose sur un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs, appliqués différemment pour les preneurs de risques, la direction et les fonctions de contrôle. L'évaluation de la performance est définie dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux investisseurs des fonds OPCVM gérés par la Société de gestion, afin d'assurer que le processus d'évaluation repose sur la performance à long terme de la Société et ses risques d'investissement, et que le paiement réel des composantes de rémunération basées sur la performance est réparti sur cette même période. La politique de rémunération du Groupe a été établie par le comité stratégique du Groupe, composé de représentants des actionnaires du Groupe. Celui-ci est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique de rémunération. Les détails de la politique de rémunération actuelle, y compris, mais sans s'y limiter, une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés, sont disponibles à l'adresse http://www.ofilux.lu/pdf/remuneration_policy.pdf et un exemplaire papier sera disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion.

La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

L'investisseur peut échanger ses titres contre des actions d'une autre catégorie du Compartiment ou d'un autre Compartiment de la SICAV. De plus amples informations sont disponibles au chapitre 16 du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréée au Luxembourg et supervisée par la CSSF.

La Société de gestion est agréée au Luxembourg et supervisée par la CSSF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/10/2022.